

# Conseil d'Etat

## Décision n° 456425 du 19 mai 2022 du Conseil d'Etat statuant au contentieux

NOR : CETX2215239S

*ECLI:FR:CECHR:2022:456425.20220519*

Au premier alinéa de l'article 8 du décret n° 2021-904 du 7 juillet 2021 relatif aux modalités de la négociation et de la conclusion des accords collectifs dans la fonction publique (NOR : ARTT2111031S), le mot : « signataires » est annulé.